

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2000

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 28 février 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE (à compter de la question n° 8), M. NOT, M. PINARD (à compter de la question n° 3.1), M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER (à compter de la question n° 5), M. ANTONY (à compter de la question n° 8), M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. REGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER (à compter de la question n° 8), M. LAGRANGE (à compter de la question n° 8), M. FOUSSERET (à compter de la question n° 8), Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY (à compter de la question n° 8), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 8), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, M. VOUILLOT (à compter de la question n° 8), M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. TABOURNOT (à compter de la question n° 3.1), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 2.1), M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. MILLE (jusqu'à la question n° 8), M. PINARD (jusqu'à la question n° 3.1), M. NUNINGER (jusqu'à la question n° 5), M. ANTONY (jusqu'à la question n° 8), M. JEANNEROT, M. MEUNIER (jusqu'à la question n° 8), M. LAGRANGE (jusqu'à la question n° 8), M. FOUSSERET (jusqu'à la question n° 8), M. JUSSIAUX, Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 8), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 8), M. JEANNIARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT (jusqu'à la question n° 8), M. SANCHEZ, M. POMEZ, M. THIRODE, M. SALOMON, M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 3.1), M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 2.1).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. ANTONY (jusqu'à la question n° 8), M. JEANNEROT, M. JEANNIARD, Mme CUENIN, M. HAGOPIAN, M. SANCHEZ, M. POMEZ, M. THIRODE, M. SALOMON.

Mandataires : M. AUTARD (jusqu'à la question n° 8), M. DAHOUI, M. BOICHON, Mme MAISIERES, M. CHRISTELLE, Mme BULTOT, Mlle GEIGER, M. JACQUEMIN, M. DUVERGET.

* * * * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a rendu hommage à Raymond TOURRAIN, décédé récemment, soulignant la très grande estime qu'il avait pour cet ancien Conseiller Municipal.

Une minute de silence a été observée par l'Assemblée Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1999** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

2 - Désignation de représentants de la Ville de Besançon :

2.1 - à la Commission Locale d'Insertion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les représentants suivants :

- M. NUNINGER (délégué titulaire),
- M. SANTI (délégué suppléant).

2.2 - au Conseil d'Etablissement du Centre de Long Séjour de Bellevaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. SANTI pour représenter la Ville de Besançon.

3 - Personnel communal :

3.1 - Emploi de directeur artistique et de chef de l'Orchestre de Besançon - Renouvellement de contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler ce contrat pour une durée maximale de 3 ans selon les conditions suivantes :

- directeur artistique de l'Orchestre : rémunération globale annuelle brute de 123 000 F versée sous forme mensuelle,
- chef de l'Orchestre : rémunération brute de 49 200 F par concert,
- frais de transport et d'hébergement pris en charge par la Ville.

3.2 - Emploi de concepteur en éducation sanitaire - Renouvellement de contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de pourvoir cet emploi par un agent contractuel à mi-temps pour une durée maximale de 3 ans.

Indice brut : 729.

3.3 - Contrats Emploi Solidarité - Emplois Jeunes - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale - Participation de la Ville au fonds mutualisé de formation des CES et des Emplois Jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette convention, la participation de la Ville au fonds mutualisé de formation des CES s'élevant à 124 000 F et celui des Emplois Jeunes à 126 500 F.

4 - Garanties d'emprunts :

4.1 - Société Anonyme de Franche-Comté - Travaux de sécurité sur 129 logements, 2 rue du Luxembourg et 14-16, avenue de l'Ile de France - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PALULOS de 206 291 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Construction de 23 logements locatifs, rue de Chaillot à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 15 MF contracté auprès de la Caisse d'Epargne - Modificatif à la délibération du 13 décembre 1999

Adopté à l'unanimité.

5 - Comptabilité - Exercice 2000 - Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

6 - Plan Local d'Insertion Economique :

6.1 - Avance de trésorerie à l'Association de Gestion - Convention au titre de l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association de Gestion du PLIE une avance de trésorerie de 1,4 MF destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens.

6.2 - Convention d'objectif et de partenariat pour l'accompagnement du dispositif CES

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention avec le PLIE de Besançon qui ne comporte pas de clause financière et qui sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

7 - Centre de la Mouillère - Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1998-1999

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport concernant le Centre de la Mouillère (kinésithérapie et balnéothérapie) pour lequel le délégataire présente sur les 15 mois analysés un résultat d'exploitation positif (+ 537 KF), le résultat net s'élevant à 326 KF compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 189 KF.

8 - Office Public Municipal d'HLM - Rapport d'activités et bilan de la convention-cadre

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport et du bilan de la convention-cadre liant l'Office à la Ville qui a permis de renforcer la solidarité et la complémentarité des deux partenaires :

- amélioration perceptible de la qualité des relations entre services,
- effort particulier de la Ville pour la mise en oeuvre d'opérations de renouvellement urbain dans le patrimoine de l'Office (Brulard, Acacias, Clairs-Soleils),
- soutien très fort apporté par la Ville à l'Office notamment au niveau financier (prise en charge du prêt Brulard, cession gratuite de foncier...),
- implication forte de l'Office dans la politique de la Ville,
- partenariat privilégié pour la mise en oeuvre de certaines actions (projet expérimental de pension de famille, habitat adapté...),
- respect de l'indépendance et de la personnalité de l'Office (diminution de l'aide financière de la Ville proportionnelle à l'amélioration de la situation financière de celui-ci, égalité de traitement dans les dispositifs relatifs au logement...).

9 - Ressources budgétaires - Fixation de nouveaux tarifs - Piscines municipales - Budget «Transports Publics Urbains»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

1. Piscines municipales

Apprentissage de la natation scolaire pour les écoles primaires extérieures à Besançon : 20 F (3,05 €)/enfant/séance.

2. Transports Publics Urbains

2.1. Location d'un local municipal (au terminus des Causses) : 700 F (106,71 €)/ jour à des tiers autres que la CTB.

2.2. Transports en commun

* Pass Congrès (titre de transport pour les congressistes)

Nbre de jours	Nombre de personnes													
	20 à 39		40 à 59		60 à 79		80 à 99		100 à 149		150 à 200		+ de 200	
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
1	11	1,68	10	1,52	9	1,37	8	1,22	7	1,07	6	0,91	5	0,76
2	20	3,05	18	2,74	16	2,44	14	2,13	12	1,83	11	1,68	10	1,52
3	27	4,12	24	3,66	21	3,20	18	2,74	15	2,29	13	1,98	12	1,83
4	32	4,88	28	4,27	24	3,66	20	3,05	16	2,44	16	2,44	16	2,44
5	35	5,34	30	4,57	25	3,81	22	3,35	20	3,05	20	3,05	20	3,05
6	38	5,79	33	5,03	28	4,27	25	3,81	23	3,51	20	3,05	20	3,05
7	40	6,10	35	5,34	30	4,57	27	4,12	25	3,81	20	3,05	20	3,05

* Carte libre circulation temporaire (scolaires étrangers, étudiants CLA, ...)

Tarif déterminé sur la base du prix en vigueur du titre correspondant à la situation du client (Sésame, Campus, Diabolo, ...) au prorata du nombre de jours du séjour.

10 - Camping de la plage de Chalezeule - Homologation des tarifs pour 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a homologué les nouveaux tarifs valables à compter du 1^{er} avril 2000.

Redevances principales de séjour par jour	Juillet - Août		Autres mois	
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping-car)	30,00 F	4,57 €	27,00 F	4,12 €
Emplacement obligatoire pour les caravanes double essieux et 6 m et plus	80,00 F	12,20 €	80,00 F	12,20 €
Campeur de 10 ans ou plus	21,00 F	3,20 €	19,00 F	2,90 €
Campeur de moins de 10 ans	10,00 F	1,52 €	9,00 F	1,37 €
Voiture supplémentaire (après accord du régisseur)	15,00 F	2,29 €	10,00 F	1,52 €
Visiteur	14,00 F	2,13 €	12,00 F	1,83 €
Supplément animaux (chiens)	6,00 F	0,91 €	5,00 F	0,76 €
Groupes à partir de 10 personnes, sur réservation uniquement, par personne, sans distinction d'âge	26,00 F	3,96 €	23,00 F	3,51 €
ASSURANCES : par emplacement occupé (1)	2,00 F	0,30 €	2,00 F	0,30 €
Prestations supplémentaires par jour				
Branchement électrique 6 ampères	20,00 F	3,05 €	20,00 F	3,05 €
Garage mort	20,00 F	3,05 €	20,00 F	2,29 €

(1) Les non titulaires d'une carte associative FFCC ou FICC ou ne pouvant présenter d'attestation d'assurance Responsabilité Civile camping-caravaning, doivent acquitter une prime d'assurance journalière par famille selon le tarif fixé ci-dessus. Cette assurance couvre également les dommages au matériel de camping.

11 - Subventions :

11.1 - au sport amateur - Année 2000 - Première répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition de subventions au sport amateur selon les tableaux suivants :

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Première répartition - Printemps 2000

Valeur du point : 58 F

P.C.N. : Participation à des Compétitions Nationales

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Montant du forfait	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	A.S.P.T.T.	Ath.C.sur Route	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Badminton	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Foot	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	A.S.P.T.T.	Ten. de Table	FORFAIT	0 F			0 F		0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	FORFAIT	24 000 F			24 000 F	24 000 F	1185
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	FORFAIT	3 462 F			3 462 F		1228
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	FORFAIT	3 598 F			3 598 F		0
0	B.U.C.	Billard	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	B.U.C.	Escrime	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	B.U.C.	Tennis	FORFAIT	0 F			0 F		0
0	B.U.C.	Plongée	FORFAIT	0 F			0 F		0
14816	B.U.C.	Omnisports	FORFAIT	4 030 F			4 030 F	4 030 F	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	FORFAIT	1 144 F			1 144 F		0
0	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	FORFAIT	1 144 F			1 144 F		0
0	BOUSBOTTE	Gymnastique	FORFAIT	4 500 F			4 500 F		0
11856	C.A.F.	Alpinisme	FORFAIT	24 640 F			24 640 F		0
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	FORFAIT	2 129 F			2 129 F		1186
0	CENTRE MEDICO SPORTIF		FORFAIT	10 000 F			10 000 F		1247
9676	CITADELLE	Gymnastique	FORFAIT	2 525 F		5 000 F	7 525 F		0
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	FORFAIT	3 598 F			3 598 F		1222
12424	ETRIER BISON TIN	Equitation	FORFAIT	4 166 F	1 500 F		5 666 F		1221
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	FORFAIT	3 186 F			3 186 F		1208
0	LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.	Tir à l'Arc	FORFAIT	1 144 F			1 144 F		1212

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point = 57 F	P.C.N.	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	A.N.B.	Natation	380	22 040 F	2 000 F		24 040 F		0
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	40	2 320 F			2 320 F		6619
12260	A.S. ORCHAMPS PALENTE	Foot	20	1 160 F			1 160 F		1214
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	230	13 340 F			13 340 F		1198
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	150	8 700 F			8 700 F		1234
25542	A.S.C.C. BREGILLE	Handi Sport	41	2 378 F			2 378 F		23694
0	A.S.C. PLANOISE St-FERJEUX	Foot	100	5 800 F			5 800 F		0
15158	AM.C.B.	Cyclisme	92	5 336 F	1 500 F		6 836 F		1194
13768	AQUA SPORT	Plongée	38,94	2 259 F			2 259 F		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	41	2 378 F			2 378 F		1226
181	B.B.C.	Basket	333	19 314 F	19 500 F		38 814 F		1216
0	B.C.B.	Basket	81	4 698 F			4 698 F		0
0	B.H.B.C.	Hand	79	4 582 F			4 582 F		0
0	B.H.C.	Hockey/Glace	231	13 398 F	4 000 F		17 398 F		0
0	B.R.C.	Basket	136	7 888 F	12 500 F		20 388 F		0
0	B.R.C.	Cyclisme	52	3 016 F			3 016 F		0
0	B.R.C.	Escrime	147	8 526 F			8 526 F		0
0	B.R.C.	Foot	360	20 880 F	7 000 F		27 880 F		0
0	B.R.C.	Tennis	57,45	3 332 F	5 500 F		8 832 F		0
0	B.R.C.	Ten. de Table	25	1 450 F			1 450 F		0
12966	B.R.C.	Omnisports	0	0 F		43 000 F	43 000 F	113 092 F	1237
0	B.S.C.	Patinage	189	10 962 F			10 962 F		1206
1206	B.V.B.	Volley	132	7 656 F	4 000 F		11 656 F		1206
12269	BALISE 25	C. d'Orientat.	26,73	1 550 F	1 000 F		2 550 F		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	42	2 436 F			2 436 F		1248
1243	BESANCON TRIATHLON	Triathlon	100	5 800 F			5 800 F		1243
0	BOUSBOTTE	Foot	30	1 740 F			1 740 F		0
0	BOUSBOTTE	Volley	30	1 740 F			1 740 F		0
0	BOUSBOTTE	Ten. de Table	15	870 F			870 F		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0	0 F			0 F	4 350 F	1205

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point = 57 F	P.C.N.	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
12341	BUDO CLUB	Judo	22,77	1 321 F			1 321 F		1239
11872	C.P.B.	Lutte	164	9 512 F	2 000 F		11 512 F		1191
0	CLAIRS-SOLEILS FOOTBALL	Foot	30	1 740 F			1 740 F		0
11930	CLUB DE TIR BISONNIN	Tir	24	1 392 F			1 392 F		1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientation	8,25	478 F			478 F		1250
12363	DOJO FRANC-COMTOIS	Arts Martiaux	134,31	7 789 F	1 000 F	7 700 F	16 489 F		7672
0	DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	729	42 282 F	2 000 F		44 282 F		0
0	DYNAMIQUE BISONNIN	G.R.S.	180	10 440 F			10 440 F		0
1192	E.S.B.F.	Hand	244	14 152 F	7 000 F		21 152 F		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	157	9 106 F	5 500 F		14 606 F		1192
0	BESANCON ESCRIME CLUB	Escrime	28	1 624 F			1 624 F		0
0	ESPOIR JEAN JOSSELYN	Boxe Anglaise	64	3 712 F	1 000 F		4 712 F		0
0	ETOILE St-FERJEUX	Cyclisme	32	1 856 F			1 856 F		0
0	ETOILE St-FERJEUX	Ten. de Table	22	1 276 F			1 276 F		0
0	ETOILE St-FERJEUX	Tennis	18,3	1 061 F			1 061 F		0
14857	ETOILE St-FERJEUX	Omnisports	0	0 F			0 F	4 193 F	1263
14862	FRANCAISE	Haltérophélie	100	5 800 F	1 500 F		7 300 F		1229
20584	FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	37,29	2 162 F	2 000 F		4 162 F		17668
0	FULL CONTACT	Boxe Américaine	35	2 030 F			2 030 F		0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	58	3 364 F			3 364 F		1235
0	H.B.C. CL. SOLEILS	Hand	23	1 334 F			1 334 F		0
22115	I.K.S. A.S.E.P.	Karaté	66	3 828 F	3 000 F		6 828 F		1298
	INDEPENDANTE COMTOISE	Ecole de Gym.	138	8 004 F			8 004 F		
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	532	30 856 F			30 856 F	38 860 F	1218
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	6,6	382 F			382 F		9840
	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	18,15	1 052 F			1 052 F		
45643	KARATE SPORT 25	Karaté	23,76	1 378 F	1 000 F		2 378 F		0
36375	LE SHOTOKAN	Karaté	46,86	2 717 F			2 717 F		0
799	MJC PALENTE	Hand	138	8 004 F			8 004 F		0
1184	O.B.	Rugby	200	11 600 F			11 600 F		1184
13841	P.K.A.	Karaté	35,97	2 086 F	1 500 F		3 586 F		13731

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point = 57 F	P.C.N.	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	P.S.B.	Arts Martiaux	18,15	1 052 F			1 052 F		0
0	P.S.B.	Foot	330	19 140 F			19 140 F		0
0	P.S.B.	Hand	50	2 900 F			2 900 F		0
0	P.S.B.	Judo	64,02	3 713 F			3 713 F		0
0	P.S.B.	Ten. de Table	97	5 626 F			5 626 F		0
0	P.S.B.	Tennis	39,15	2 270 F			2 270 F		0
14211	P.S.B.	Omnisports	0	0 F			0 F	34 701 F	1232
15086	PISTOLIERS DE BESANCON	Tir	132	7 656 F			7 656 F		1348
0	PLANOISE FC	Foot	30	1 740 F			1 740 F		0
6628	PORTUGAIS	Foot	30	1 740 F			1 740 F		6628
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	134	7 772 F			7 772 F		1238
0	S.N.B.	Aviron	350	20 300 F			20 300 F		0
0	S.N.B.	Canoë Kayak	237	13 746 F	6 000 F		19 746 F		0
2557	S.N.B.	Omnisports	0	0 F		33 500 F	33 500 F	73 546 F	1219
12671	SAINT CLAUDE	Ecole de Gym.	84	4 872 F			4 872 F		
	SAINT CLAUDE	Gymnastique	558	32 364 F	2 000 F	7 700 F	42 064 F	46 936 F	9843
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	130	7 540 F			7 540 F		0
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Ten. de Table	13	754 F			754 F		775
0	U.F.F.B.	Foot Féminin	100	5 800 F	10 000 F		15 800 F		0
	U.G.S.E.L.	Sport Scolaire	20	1 160 F			1 160 F		
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	120	6 960 F			6 960 F		1265
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	120	6 960 F			6 960 F		20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	180	10 440 F			10 440 F		1242
11858	UTINAM	Tir	72	4 176 F			4 176 F		1201
15309	VOLANT BISON TIN	Badminton	154	8 932 F			8 932 F		1223
Total			9577,7	648 766 F	104 000 F	96 900 F	849 666 F		
			Total «forfait» 93 266 F						

11.2 - Pôle Sportif des Montboucons - Versement d'un acompte sur subvention pour participation aux frais de fonctionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué au Pôle Sportif des Montboucons un acompte de 100 000 F sur subvention.

11.3 - dans le cadre des classes de découverte - Première répartition au titre de l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

Séjours libres : 68 577,60 F

Ecoles primaires	Dates	Centres de séjours	Nombre élèves	Nombre journées	Coût / jour	Coût total
Lanchy	24 au 29.01.2000	Rochejean	26	156	54,60 F	8 517,60 F
Velotte	27 au 31.03.2000	Roche Trésor	42	210	54,60 F	11 466,00 F
Grette	14 au 21.05.2000	Glux s/Glenne	50	400	54,60 F	21 840,00 F
Chaprais	03 au 08.04.2000	Bietigheim	14	84	54,60 F	4 856,40 F
Bourgogne	17 au 23.06.2000	Autriche	58	406	54,60 F	22 167,60 F
Totaux			190	1 256		68 577,60 F

PEP 25 : 111 056,40 F pour les classes d'environnement

Ecoles	Dates	Centres de séjours	Nombre élèves	Nombre journées	Coût / jour	Coût total
Condorcet maternelle	18 au 23.10.1999	Centres PEP	21	126	54,60 F	6 879,60 F
Montrapon	18 au 23.10.1999	Centres PEP	50	300	54,60 F	16 380,00 F
Quatre Vents	06 au 11.12.1999	Centres PEP	53	318	54,60 F	17 362,80 F
Boichard	06 au 11.12.1999	Centres PEP	46	276	54,60 F	15 069,60 F
Battant	06 au 11.12.1999	Centres PEP	23	138	54,60 F	7 534,80 F
Helvétie	06 au 11.12.1999	Centres PEP	28	168	54,60 F	9 172,80 F
Prés de Vaux	13 au 18.12.1999	Centres PEP	54	324	54,60 F	17 690,40 F
Bourgogne maternelle	13 au 18.12.1999	Centres PEP	26	156	54,60 F	8 517,60 F
Fanart	13 au 18.12.2000	Centres PEP	19	114	54,60 F	6 224,40 F
Rivotte	13 au 18.12.2000	Centres PEP	19	114	54,60 F	6 224,40 F
Totaux			339	2 034		111 056,40 F

11.4 - du secteur Relations Internationales aux établissements et associations scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre les subventions suivantes :

- 1 936 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 23 élèves à LINDEN (Allemagne) du 28 mars au 4 avril 2000 (échange scolaire).
- 3 000 F au Collège Proudhon pour le déplacement de 24 élèves à GEHRDEN (Allemagne) du 1^{er} au 12 mai 2000 (échange scolaire).
- 1 516 F au Collège Camus pour le déplacement de 19 élèves à ST-WENDEL (Allemagne) du 31 mars au 7 avril 2000 (échange scolaire).
- 8 000 F au Collège Proudhon pour le déplacement de 29 élèves à HUDDERSFIELD (Grande-Bretagne) du 1^{er} au 11 mai 2000.
- 3 480 F au Collège Proudhon pour l'accueil de 29 élèves de HUDDERSFIELD (Grande-Bretagne) du 15 au 24 juin 2000 (échange scolaire).
- 4 650 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 28 élèves à PAVIE (Italie) du 9 au 16 février 2000.
- 2 520 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pergaud pour l'accueil de 35 élèves de PAVIE du 27 mars au 3 avril 2000 (échange scolaire).
- 2 500 F au Lycée Jules Haag pour le déplacement de 47 élèves de classes de Technicien Supérieur à BARCELONE (Espagne) du 4 au 11 mars 2000 (échange professionnel).
- 2 400 F à l'Association Les Amis de Tver pour l'accueil du groupe folklorique de TVER lors des fêtes Pouchkine (échange culturel).

12 - Aide à l'immobilier d'entreprises :

12.1 - Développement de la Société STATICE - Complément à la délibération du 20 septembre 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à BATIFRANC un complément de subvention de 75 000 F pour le développement de la Société STATICE en raison d'une augmentation de l'investissement réalisé.

12.2 - Installation de la Société CIATRIPA - Attribution d'une subvention - Aide de la Ville pour l'achat d'un terrain sur le site La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 25 000 F à BATIFRANC pour l'installation de cette société,
- de verser 180 700 F à la SEDD au titre de la prise en charge de la différence du prix de vente du terrain par rapport au prix prévu au bilan.

13 - Pépinière Municipale d'entreprises 4, chemin de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre une subvention de 17 500 F à chacune des entreprises suivantes :

- SARL NFC (Nouvelles Façades Comtoises),
- HOLO DESIGN SARL,
- EFAC (Environnement, Formation, Audit, Conseil),
- EURL BM INDUSTRIES.

14 - Coopération Décentralisée - Jumelage coopération avec Douroula (Burkina Faso) - Programme de développement local - Encaissement et réaffectation d'une subvention et d'un don - Don de livres à la bibliothèque de Douroula

Adopté à l'unanimité.

- subvention de la Ville de Neuchâtel : 20 000 FS (80 887,50 F)
- don de l'Atelier Horticulture du collège Notre-Dame : 500 F
- don de livres à la bibliothèque de Douroula (montant approximatif : 3 500 F).

15 - Crue du Doubs du 21 au 25 février 1999 - Encaissement de l'indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité.

Montant de l'indemnité : 50 562 F (dont 9 355,49 F seront reversés au Diocèse qui a réglé directement la facture des réparations sur les équipements de la chaufferie) de l'Eglise Notre-Dame.

16 - Contentieux - Action en responsabilité - Affaire BOSSONET c/Ville de Besançon - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

Adopté à l'unanimité.

17 - Contentieux - Police administrative - Etablissement recevant du public - Discothèque Le Taos Blue - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

Adopté à l'unanimité.

18 - Site de la Citadelle - Adoption du règlement intérieur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le nouveau règlement qui porte notamment sur les jours et heures d'ouverture au public et sur les prescriptions à respecter dans l'enceinte de la Citadelle.

19 - Dispositif A Tire d'Aile - Prévisions pour l'année 2000 - Conventions de partenariat - Encaissement et réaffectation de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer pour l'année 2000 les conventions à intervenir avec les partenaires qui s'intégreront dans ce dispositif.

20 - Comité Local de Développement et de Prospection - Avenant à la convention - Perspectives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les axes de fonctionnement du CLDP en tenant compte :
 - de la nécessité d'avoir un lieu de concertation et d'échange d'informations,
 - de la nécessité d'avoir une logique commerciale forte vis-à-vis des divers clients potentiels,
 - des nouveaux auteurs du développement et de la prospection (PSI, agence régionale de développement),
 - de la demande de la Ville de ne plus supporter seule les coûts de fonctionnement du Comité,
- missionné jusqu'à fin avril 2000 la Société IEN (P) pour assurer la transition jusqu'à la définition de nouvelles modalités de fonctionnement du CLDP,
- autorisé M. le Maire à signer un avenant prolongeant la convention jusqu'à 30 avril 2000.

21 - Animations commerciales du centre-ville - Bilan de l'année 1999 - Programmation pour l'année 2000 - Avenant à la convention du 11 mai 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant pour l'année 2000 relatif à la reconduction des principales animations commerciales et décidé de verser une subvention de 735 KF au Comité de Pilotage.

Proposition 2000

	Dépenses	Financement				Observations
		Participants	Ville		Autres	
			Prest.	Subv.		
Fête du commerce	350 000	150 000		150 000	50 000	
Braderie d'été	(1) 570 620	505 620	65 000			Le secteur de Battant n'est plus géré par le Comité de Pilotage
Terroirs Gourmands	510 080	163 020	100 000	165 000	82 060	
Braderie d'automne	(2) 275 460	205 460	50 000	20 000		Le secteur de Battant n'est plus géré par le Comité de Pilotage
Noël en ville	1 397 420	671 240	150 000	400 000	176 180	
Total	3 103 580	1 695 340	365 000	735 000	308 240	

(1) dont 65 000 F de droits de place

(2) dont 27 500 F de droits de place

N.B. : La participation de la Ville de Besançon pourra être éventuellement diminuée en fonction des apports de recettes extérieures.

22 - Agence de Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication d'Amiens - Adhésion de la Ville en qualité de membre associé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Agence de Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication d'Amiens en qualité de membre associé afin de favoriser le développement des NTIC à Besançon et la veille économique de la Ville dans de nombreux réseaux de compétences dans ce domaine.

23 - Copropriété 2, chemin de Palente - Local appartenant à la CCI du Doubs - Bail au profit de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail à intervenir sur les bases suivantes :

- durée du bail : 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2000, avec possibilité pour la Ville de résilier le bail à chaque période triennale
- loyer : 353 000 F HT par an, soit 53 814,50 € par an (29 416,66 F par mois), charges en sus, loyer révisable chaque année selon les variations de l'indice INSEE Construction.

24 - Immeuble 4, chemin de Palente - Bail au profit du Laboratoire Recherche Développement Viomatériaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un bail commercial au profit du Laboratoire LRB aux conditions suivantes :

- durée : 9 années à compter du 1^{er} janvier 2000,
- loyer annuel : 188 500 F HT, charges locatives en sus.

25 - Immeuble communal 41, quai de Strasbourg - Bail au profit de M. FERREUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un nouveau bail commercial au profit de M. FERREUX aux conditions suivantes :

- durée : 9 ans à compter du 1^{er} avril 2000,
- loyer : 55 000 F par an avec revalorisation tous les 3 ans en fonction des variations de l'indice INSEE Construction.

26 - Abattoir des Tilleroyes - Vente à la SICA-GAB - Additif à la délibération du 4 octobre 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les dispositions suivantes en raison du préjudice subi par le retard de signature de l'acte de vente :

1) *la SICA-GAB versera à la Ville des indemnités de retard sur le montant de la vente (7 MF) à compter du 1^{er} janvier 2000 et jusqu'à la date de signature de l'acte, calculées de la façon suivante :*

- pour le mois entier, le taux retenu sera le T4M du mois échu
- pour toute la période inférieure à un mois, le taux retenu sera l'EONIA publié chaque jour.

2) *la SICA-GAB remboursera à la Ville la taxe foncière sur les propriétés bâties 2000.*

27 - Groupe scolaire Saint-Claude - Restructuration des locaux - Adoption du programme - Approbation du règlement de concours - Composition du jury

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

- le programme de restructuration des locaux qui concerne les écoles maternelle et primaire, le réfectoire et les espaces extérieurs pour un montant estimé à 25 MF TTC,

- le règlement de concours fixant notamment le contenu de la mission, l'indication des prestations à fournir, les critères de jugement des projets et l'indemnisation des concurrents non retenus ayant remis un projet (montant global de 400 KF TTC correspondant à un forfait minimum de 100 KF par concurrent),
- la composition du jury où siégeront des membres du Conseil Municipal, des personnalités compétentes et des maîtres d'oeuvre, ce jury étant assisté par une commission technique.

28 - Groupe scolaire Charles Fourier - Rénovation des locaux - Approbation de l'avant-projet sommaire - Lancement des consultations - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet sommaire de rénovation des locaux, l'estimation de l'opération étant la suivante :

Etudes :

Maîtrise d'oeuvre	450 000 F	
Contrôle technique	83 500 F	
SPS	36 200 F	
OPC	91 200 F	
Total études		660 900 F

Travaux : chantier n° 1

- Désamiantage et sols	950 000 F
- Dépose faux-plafonds	57 000 F
- Démolition, maçonnerie	230 000 F
- Plomberie	320 000 F

Chantier n° 2

- Confortement structure et ravalement	2 800 000 F
- Isolation thermique	750 000 F
- Chauffage - ventilation	1 810 000 F
- Electricité	1 500 000 F
- Raccordement EDF	38 000 F

Chantier n° 3

- Faux-plafonds	400 000 F	
- Menuiseries intérieures	350 000 F	
- Peintures intérieures	500 000 F	
- Fermeture escalier central	200 000 F	
- Etanchéité couverture	550 000 F	
- Désenfumage	50 000 F	
- Révision stores	50 000 F	
Total travaux		10 555 000 F

Mobilier :

- Renouvellement du mobilier	750 000 F	
Total mobilier		750 000 F

Total général TTC **11 965 900 F**
arrondi à 12 MF

29 - Palais des Sports :**29.1 - Championnat du Monde de handball 2001 - Programme de travaux - Approbation de l'avant-projet - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet définitif de cette opération dont les travaux portent sur :

- l'aménagement et la restructuration de vestiaires existants ainsi que la création de nouveaux vestiaires,
- l'aménagement des locaux d'infirmierie et de contrôle anti-dopage,
- la création d'installations pour les médias,
- l'aménagement de tribunes et la création d'espaces pour les VIP,
- la mise en place de sièges individualisés,
- l'exécution des travaux de sécurité.

Estimation prévisionnelle :

- assistance à la maîtrise d'ouvrage (contrôleur technique, coordonnateur SPS)	100 000 F TTC
- travaux de bâtiment (y compris les structures provisoires pour les VIP)	2 500 000 F TTC

	2 600 000 F TTC
	en valeur janvier 2000

29.2 - Restructuration et extension - Approbation du règlement de concours - Adoption du programme - Composition du jury

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

- le programme de l'opération qui porte sur les éléments suivants :
 - * capacité d'environ 6 000 places assises fixes (configuration handball),
 - * forme géométrique de la salle de sports en arène,
 - * complément en places assises sur gradins rétractables (configuration basket-ball),
 - * conditions d'homologation de la salle pour la pratique au niveau international de tous les sports,
 - * bâtiment à double usage (sport et spectacle) (de type X et L, au regard de la réglementation en matière d'incendie des établissements recevant du public),
 - * locaux vestiaires,
 - * locaux pour les clubs (2 clubs résidents),
 - * rénovation de la salle annexe,

le montant global des travaux hors imprévus étant estimé à 95 MF TTC.

- le règlement de concours qui fixe notamment le contenu de la mission, l'indication des prestations à fournir, les critères de jugement des projets et l'indemnisation des concurrents non retenus ayant remis un projet (montant global de 1,5 MF TTC correspondant à un forfait minimum de 300 KF par concurrent),
- la composition du jury où siégeront des membres du Conseil Municipal, des personnalités compétentes et des maîtres d'oeuvre, ce jury étant assisté par une commission technique.

30 - Stade Léo Lagrange :

30.1 - Mise aux normes et augmentation de capacité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet définitif de cette opération dont le programme est le suivant :

- la démolition des gradins Sud et de la piste cycliste,
- la mise aux normes du terrain de jeu,
- la mise en place de tribunes semi-définitives,
- des aménagements complémentaires (installations provisoires et aménagements relatifs à la sécurité, au contrôle anti-dopage et pour les personnes à mobilité réduite).

Estimation prévisionnelle

a - Démolitions des gradins Sud, de la piste cycliste, déplacement des locaux du Service Espaces Verts et Sportifs	3 300 000 F TTC
b - Rénovation et mise aux normes du terrain de jeu	8 500 000 F TTC
c - Tribunes semi-définitives de 3 500 places environ	12 000 000 F TTC
d - Aménagements de la tribune d'honneur actuelle	4 000 000 F TTC
soit un montant global, hors imprévus de	27 800 000 F TTC
	en valeur janvier 2000

30.2 - Restructuration de l'équipement - Approbation du règlement de concours - Adoption du programme - Composition du jury

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

- le programme de cette opération qui comprend la restructuration complète des installations, avec construction de tribunes définitives, de locaux sportifs, de l'éclairage et des diverses installations techniques, un engagement étant pris sur une tranche ferme (construction de la nouvelle tribune Est et d'une tribune couverte, aménagement des espaces extérieurs).

Estimation prévisionnelle

- Tranche ferme	66 000 000 F TTC
- Tranche conditionnelle 1 (démolition gradins Nord et reconstruction d'une tribune de 2 500 places assises)	20 000 000 F TTC
- Tranche conditionnelle 2 (démolition de la tribune d'honneur et reconstruction d'une tribune Ouest de 7 000 places assises)	35 000 000 F TTC
- Tranche conditionnelle 3 (démontage de la tribune de 3 500 places assises et construction de la tribune Sud de 3 500 places)	15 000 000 F TTC
- Réalisation d'un terrain à la Malcombe (remplacement de l'annexe 2)	4 000 000 F TTC
- Réfection du revêtement de l'annexe 4	3 000 000 F TTC
soit un montant global, hors imprévus de	143 000 000 F TTC
	en valeur janvier 2000

- le règlement de concours qui fixe notamment le contenu de la mission, l'indication des prestations à fournir, les critères de jugement des projets et l'indemnisation des concurrents non retenus ayant remis un projet (montant global de 1,2 MF TTC correspondant à un forfait minimum de 300 KF par concurrent),

- la composition du jury où siégeront des membres du Conseil Municipal, des personnalités compétentes et des maîtres d'oeuvre, ce jury étant assisté par une commission technique.

31 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Renouvellement du contrat d'exploitation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de recourir à un marché de prestation de service et de lancer la consultation correspondante dans le cadre des procédures définies par le Code des Marchés Publics.

32 - Déchetterie des Tilleroyes - Convention avec le District du Grand Besançon - Encaissement des sommes dues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de revoir pour les années 1998 et 1999 les modalités financières de cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant dans lequel sera prévu le versement par le District d'une somme forfaitaire de 564 000 F (470 000 F au titre de 1998 et 94 000 F pour 1999).

33 - Collecte des déchets incinérables et des produits recyclables - Fournitures de bacs à déchets - Lancement de la procédure visant à l'établissement d'un nouveau contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire appel à un conseil extérieur pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération et a autorisé M. le Maire à lancer les consultations correspondantes et à signer les marchés à intervenir avec les candidats retenus.

34 - Forêts communales :

34.1 - Révision du plan de gestion de la forêt du «Bois d'Aglans» pour la période 1999-2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'aménagement de cette forêt.

34.2 - Tempête du 26 décembre 1999 - Gel de coupes en exploitation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour le gel de deux coupes demandé par les Sociétés CALVI et FRANCHINI et a donné un accord de principe sur toute demande ultérieure qui pourrait intervenir dans ce cadre.

35 - Programme expérimental de lutte contre la renouée du Japon - Convention avec l'Association ECHEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Association ECHEL afin de participer à un programme de lutte contre la prolifération de la renouée du Japon, le financement prévisionnel s'établissant ainsi :

Association ECHEL	144 720 F TTC
Agence de l'Eau RMC	422 100 F TTC
Région de Franche-Comté	48 240 F TTC
Ville de Besançon	108 540 F TTC

36 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce projet estimé à 100 000 F et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

37 - Journée européenne 2000 «En ville sans ma voiture» - Participation de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la participation de la Ville à cette journée européenne et a autorisé M. le Maire à signer les conventions qui pourraient intervenir dans ce cadre.

38 - Eau et Assainissement - Résultats de l'enquête IPSOS auprès des usagers

Le Conseil Municipal a pris acte des résultats de cette enquête dont les points clés montrent :

- un faible taux d'insatisfaction (≤ 15 % des usagers) concernant les critères tels que l'eau calcaire, le prix jugé trop élevé, le mauvais goût, les problèmes de facturation, les problèmes de pression, l'absence de réseau d'égout,
- des avis nuancés quant au degré d'informations disponibles et à la qualité de la communication des services de l'Eau et de l'Assainissement en terme :
 - . d'identification du gestionnaire,
 - . de connaissance des niveaux de tarification.
- une satisfaction globale au regard des services de l'Eau et de l'Assainissement qui témoigne aussi :
 - . de la bonne qualité de l'eau,
 - . de la connaissance des efforts réalisés dans le domaine de la dépollution,

. de la qualité du service offert.

39 - Petit Chamars - Construction d'un parking en enclos

A l'unanimité (le groupe RPR-UDF-DL n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a approuvé ce projet qui comprend deux parties :

- une requalification de la rue Girod de Chantrans avec un reprofilage de la chaussée et la construction d'un deuxième trottoir,
- un aménagement complet de l'esplanade du Petit Chamars.

Estimation des travaux

Rue Girod de Chantrans	1 000 000 F
Parking en enclos	1 800 000 F

	2 800 000 F

40 - Pôle d'Echange de la Gare Viotte - Etude préalable à l'aménagement - Convention avec les partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le cahier des charges de cette étude qui a pour objectifs principaux de :
 - . proposer un aménagement du site et de la gare proprement dite donnant une place à chaque mode de transport, en favorisant l'intermodalité, la lisibilité et le confort des usagers des transports en commun prioritairement,
 - . inscrire le projet dans un fonctionnement urbain cohérent en terme de déplacement et de qualité de perception et d'image,
 - . proposer un mode opérationnel, une approche financière et un phasage des aménagements pouvant s'inscrire dans un processus de projet à long terme.
- accepté que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la Ville,
- décidé d'engager la consultation pour retenir un concepteur,
- autorisé M. le Maire à signer le marché d'études et la convention avec les partenaires.

Estimation de l'étude : 700 KF à répartir entre les 7 partenaires (Etat, Région, Département, District, Réseau Ferré de France, SNCF, Ville).

41 - ZAC Val des Grands Bas - Création

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

42 - ZAC La Fayette - Modification du périmètre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'apporter une modification mineure au périmètre de la ZAC, liée à l'évolution parallèle des deux espaces que sont la ZAC La Fayette et le Parc Urbain de Planoise,
- de mettre en conformité :
 - . le dossier de création de la ZAC,
 - . le Plan d'Aménagement de Zone,
 - . le Plan d'Occupation des Sols.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

43 - Projet de ZAC «Les Relançons» - Lancement de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les objectifs d'aménagement de cette zone qui sont :
 - . permettre une offre foncière supplémentaire pour l'implantation d'activités artisanales,
 - . organiser l'aménagement pour un accueil rationnel de ces activités,
 - . insérer cette nouvelle zone dans la cohérence du développement du quartier et dans l'organisation des circulations,
 - . conforter le lien piétonnier et cyclable entre le quartier des «Planches Vieilley» et la forêt de Chailluz.

44 - Acquisitions :

- 44.1** - de terrains à l'indivision M. MICHEL, M. et Mme ADGE et M. et Mme TRIPARD
carrefour chemins de la Chaille, des Tilleroyes et du Sanatorium

Adopté à l'unanimité.

Indivision MICHEL : 52 500 F (420 m²)

M. et Mme ADGE : 14 750 F (118 m²)

M. et Mme TRIPARD : 6 750 F (54 m²).

44.2 - d'un terrain à l'indivision TOITOT, chemin de la Bousserotte

Adopté à l'unanimité.

Contenance : 12 a 84 ca

Dépense : 23 140 F

45 - Aliénations :

45.1 - de deux immeubles à M. NUSS, 86 rue des Granges et 57 quai Veil Picard/65 rue d'Arènes

Adopté à l'unanimité.

Immeuble 86, rue des Granges : 3 050 000 F

Immeuble 57, quai Veil Picard/65, rue d'Arènes : 1 640 000 F

45.2 - d'un terrain à l'Office Public Municipal d'HLM 6, allée du Docteur Maître

Adopté à l'unanimité.

Cession à titre gratuit.

**46 - Autorisation de passage de canalisations d'eaux usées, chemin de la Combe Noire -
Convention avec Mme BROCARD et M. VUILLIER**

Adopté à l'unanimité.

Compensations forfaitaires :

* à Mme BROCARD, propriétaire : 1 680 F

* à M. VUILLIER, exploitant : 4 314,20 F.

47 - Office Public Départemental d'HLM - Demande d'autorisation de changement d'usage d'un appartement 7, rue Marc Bloch et de cession d'une maison 7, rue Boileau

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement :

- sur le changement de destination d'un appartement 7 rue Marc Bloch qui sera donné à bail à une association d'insertion,

- sur la cession d'une maison 7 rue Boileau

et a autorisé M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces deux dossiers.

48 - Classement de voies privées non communales dans le domaine public

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le principe du classement de voies privées non communales dans le domaine public et a autorisé M. le Maire à demander à M. le Préfet d'ouvrir l'enquête publique correspondant à la première tranche de voies retenues : rue du Balcon, rue des Chalets, rue du Funiculaire, rue Garibaldi, rue Giacomotti, rue A. Grosjean, rue Klein, rue A. Métin, rue E. Picard, rue Radieuse, rue des Roches, rue C. Sauria.

49 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 01/07/1999 au 31/12/1999

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan semestriel, le droit de préemption ayant été exercé :

- par la Ville pour la propriété de Mme SABOT Corinne, 8 chemin de la Combe Noire (760 000 F) dans le cadre de la future ZAC «Les Portes de Vesoul»,

- par la SEDD (délégué de ce droit pour le périmètre d'étude de l'Ilot Pasteur) :

. acquisition à la SCI du Traje d'un local professionnel (630 000 F),

. acquisition à la SCI BONIN-SALVO de locaux professionnels (406 000 F).

L'abandon du droit de préemption pendant cette période a concerné 247 Déclarations d'Intention d'Aliéner.

50 - Marché de bornes automatiques années 2000 - 2001 - 2002 - Modificatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications suivantes :

Anciens libellés et montants	
Travaux de génie civil pour la pose de bornes automatiques (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	Minimum : 100 000 F Maximum : 400 000 F
Fourniture de panneaux de signalisation, supports, mâts, accessoires et plaques de rues (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	Minimum : 400 000 F Maximum : 1 200 000 F
Nouveaux libellés et montants	
Fourniture et mise en service de bornes semi-automatiques, automatiques et fixes (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	Minimum : 200 000 F Maximum : 800 000 F
Fourniture de panneaux de signalisation, supports, mâts, accessoires et plaques de rues (avec tacite reconduction pour 2000, 2001)	Minimum : 500 000 F Maximum : 1 600 000 F

La séance est levée à 21 heures 35.

Hôtel de Ville, le 1^{er} mars 2000
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 2 mars 2000
Pour le Maire,
L'Adjoint,